

Témoignage du P. Jan W. Hanssens, Directeur de la Commission Justice et Paix,  
devant la Commission interaméricaine  
sur ce qui est arrivé Me Fleury Lysias, la nuit du 24 / 25 juin 2002

Honorables Membres de la Commission,

1. Je suis Jan Hanssens, prêtre, membre de la Congrégation religieuse du Cœur Immaculé de Marie (CICM). Je suis né en Belgique, le 21 janvier 1946. Je travaille en Haïti depuis le mois de septembre 1973, dans différentes fonctions. Depuis 1996 je suis Directeur national de la Commission Justice et Paix.

**Rappel de certains faits**

2. Dans la nuit du 24 au 25 juin 2002, Lysias Fleury, un collaborateur de la Commission, a été victime de graves violations des droits humains. Personnellement, j'ai appris la nouvelle le matin du 25 juin, quand je suis arrivé au secrétariat de la Commission. Les personnes qui étaient là avant moi avaient déjà entrepris des initiatives pour alerter des instances en vue d'obtenir sa libération. Une requête était envoyée au Parquet (auprès du Commissaire du Gouvernement); un notable local avait également été contacté par Polycarpe Joseph. Le chauffeur de la Commission, Edouard Paraison, accompagné de deux membres, était déjà en route pour se rendre sur place en vue de le récupérer.

3. Pour nous tous au secrétariat, il s'agissait d'une arrestation injuste et illégale, de par la nature de l'accusation et considérant la façon dont elle s'était opérée. Les mauvais traitements infligés à Fleury aggravait ce fait.

4. J'ai rencontré Fleury vers midi. Il était vraiment fatigué et dans un état pitoyable. Tout son corps lui faisait mal. Toute de suite, il a fait prendre des photos pour conserver les traces des mauvais traitements. Nous sommes allés à l'Hôpital général pour faire soigner son bras, qui était bel et bien cassé, et le tympan de l'oreille droite avait subi des dommages. Je l'ai accompagné. Nous avons cherché des lieux où il pouvait se reposer, se sentir en sécurité et rétablir. L'état de l'oreille a nécessité le soin d'un spécialiste.

5. Le 1 août, Fleury lui-même a introduit une plainte auprès du Commissaire du gouvernement.

6. La police a ouvert une enquête interne sur le cas. J'ai accompagné Fleury lors d'une rencontre avec l'Inspecteur général en chef de la PNH, et dans une rencontre avec l'enquêteur désigné par l'Inspection générale. J'avais l'impression que l'enquêteur principal John Prévost s'acquittait de sa tâche de façon sérieuse. Mais depuis le début, la police avait décliné toute responsabilité pour les civils ou attachés impliqués dans l'affaire, mais qui quand même exécutaient leurs ordres.

7. Plus tard j'ai été surpris d'entendre qu'au cours de l'enquête on avait confronté directement Fleury avec ses bourreaux. On l'avait invité à désigner les policiers qui l'avaient malmené et d'indiquer le rôle de chacun. Cette confrontation était inquiétante. A mon avis, elle exposait encore plus la sécurité de Fleury. En effet, quand on accuse directement une personne en position de pouvoir, on s'expose. La police peut révoquer des policiers, mais il y a très peu de procès en justice qui s'en suivent, où un policier ou autorité est condamné effectivement. Dans le cas de Fleury, les policiers ont continué à l'intimider, ce qui permettait de craindre le pire, ce qui pourrait inclure des attaques et l'élimination physique, en cas de révocation et de poursuite judiciaire.

8. Suite aux interventions de la Commission de l'OEA auprès de l'Etat haïtien, j'ai assisté à quelques rencontres avec l'Inspecteur général de la PNH Montauban et l'avocat du Ministère des Affaires Etrangères Me Gaspard pour discuter avec Fleury des mesures conservatoires à prendre, en vue d'une poursuite judiciaire contre les policiers ou dans le cas de leur révocation. Il était évident que très peu de mesures efficaces seraient prises. Nos interlocuteurs l'ont reconnu eux-mêmes. La première réaction du service juridique du Ministère des Affaires étrangères était d'ailleurs très hostile, parce qu'on y mêlait des étrangers.

### **Notre appréciation des événements**

9. Les événements de juin 2002 nous remplissaient d'indignation et d'incompréhension que cela peut frapper une personne proche, engagée dans la lutte pour le respect des droits humains. Le titre de défenseur des droits humains ne semblait pas du tout une protection, au contraire. La réaction des policiers était contraire à ce qu'on pouvait attendre ; ils ont réagi avec rage sur cette identification.

10. A ma connaissance, l'enquête n'a pas abouti à aucune décision. Je crois que les policiers sont toujours en service. Ceci aussi est extrêmement inquiétant et

démontre l'état d'impunité généralisée et la corruption dont les citoyens sont victimes. Les cas de violation des droits humains n'arrivent que rarement à des jugements ou même à des sanctions disciplinaires.

Peu de personnes d'ailleurs dénoncent les auteurs d'actes de crimes ou autres. La peur dans la société est grande, jusqu'à ce jour. En toute sincérité, je partage cette crainte. Les intimidations continues de la part des policiers démontrent qu'ils n'ont pas oublié l'affaire.

## **L'enjeu de l'intervention de la Commission et de la Cour**

### 11. L'importance de l'intérêt de la CIDH :

- Pour Fleury lui-même et sa famille, nous demandons justice et réparation. Son calvaire et celui de sa famille a trop duré. Depuis plus de 5 ans la famille ne peut pas vivre unie.
- Pour toute personne en autorité, le temps est venu pour accepter qu'être investi d'autorité signifie d'être investi de responsabilité et du devoir d'en rendre compte.
- Pour la Justice en Haïti, nous attendons que la poursuite de ce cas rende l'Etat plus responsable et déterminé dans sa lutte contre la corruption et l'impunité.
- Pour la cause des droits humains en Haïti, nous voulons que finalement de nouveaux chemins s'ouvrent pour que les citoyens puissent défendre leurs droits de façon effective et efficace.
- Pour les défenseurs des droits dans tous les secteurs, ils doivent se savoir soutenus et protégés dans leur engagement.

Merci.

Washington, 7 mars 2008

P. Jan W. Hanssens  
Directeur national